



MARCHE PUBLIC N° 01-2018

REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES, FOURNITURE ET POSE DE BRISES SOLEIL BOIS A L'ECOLE PRIMAIRE DE CHAMPTERCIER

Dossier de consultation des entreprises comportant par ordre d'importance croissant :

- ▶ Le règlement de la consultation,
- ▶ Le cahier des clauses administratives particulières
- ▶ Le cahier des clauses techniques particulières,
- ▶ Le devis quantitatif estimatif

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1- Objet de la consultation

La consultation a pour objet le remplacement des menuiseries de l'école primaire de Champtercier et la fourniture et pose de brises soleil bois.

2 - Type et nature du marché

Le présent marché est passé sous forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3 - Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 15 juin 2018 à midi.

4 – Présentation de l'offre

Le dossier de consultation comporte le présent règlement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le devis quantitatif estimatif.

L'offre devra comporter :

- La lettre de candidature
- Les justifications usuelles relatives aux qualités et capacités du candidat, à savoir : pour les entreprises, déclaration sur l'honneur du candidat, datée et signée, indiquant qu'il a satisfait aux obligations légales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail,
- Les qualifications professionnelles,

- L'attestation d'assurance de responsabilité civile, garantie décennale,
- L'acte d'engagement, le règlement de consultation, le CCAP, le CCTP, l'offre financière rédigée en langue française à compléter, paraphée et signée par la personne ayant la capacité pour engager l'entreprise.

5 – Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres prévue à l'article 3 ci-dessus. Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

6 – Conditions d'envoi des offres

Les candidats devront remettre leur offre et pièces justificatives sous pli cacheté, en une seule enveloppe, avec la mention suivante « MENUISERIES EXTERIEURES ECOLE PRIMAIRE DE CHAMPTERCIER » - NE PAS OUVRIR, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Mairie de Champtercier, 04660 CHAMPTERCIER, ou remise contre récépissé, aux heures d'ouverture de la mairie, la date limite de réception des offres étant fixée au vendredi 15 juin 2018 à midi.

Toute enveloppe incomplète sera jugée non conforme au règlement de la consultation.

7 – Délais de réalisation

Selon la disponibilité des locaux, les travaux devront être impérativement réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2018 (semaines 43 et 44).

8 – Jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection des offres seront notamment:

- Le prix des prestations pour 50%.
- La valeur technique pour 40%
- Le délai d'exécution pour 10%

Négociation : l'exécutif du pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

9 – Délai de paiement

Le règlement s'effectue par virement administratif. Les sommes dues sont payées dans le délai de 30 jours à compter de la réception des travaux.

10 – Visite obligatoire du lieu des travaux

Une visite sur site obligatoire avant remise des offres est fixée le mercredi 6 juin 2018 à 14 heures, une attestation de visite sera délivrée.

11 – Pénalités de retard

Selon CCAG applicable aux marchés de travaux.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1^{er} : Maîtrise d'ouvrage

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage suivant :

COMMUNE DE CHAMPTERCIER - 04660.

Mairie de CHAMPTERCIER

Courriel : compta@champtercier.fr - mairie@champtercier.fr

Tel : 04.92.31.10.37.

Article 2 : Objet et durée du marché

Le marché porte sur le remplacement des menuiseries de l'école primaire de Champtercier et la fourniture et pose de brises soleil bois.

La procédure utilisée est celle du marché adapté. La description des ouvrages et de leurs spécialisations techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 3 : Décomposition en lots de travail

1 seul lot de menuiserie.

Article 4 : Documents contractuels

- ▶ Le devis quantitatif estimatif,
- ▶ Le présent cahier des clauses administratives particulières dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable fait foi.
- ▶ Le cahier des clauses techniques particulières.
- ▶ Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, le devis signé vaudra ordre de service du maître d'ouvrage.

Article 5 : Conditions financières

- ▶ Acomptes : L'offre pourra comporter un échelonnement des paiements si le délai de réalisation n'excède pas trois mois et s'ils correspondent à des prestations réellement exécutées.
- ▶ Le solde est versé à l'issue des travaux et après remise obligatoire du décompte final. Le montant du solde est au moins égal à 30% du marché.
- ▶ Délais de mandatement : le mode de règlement est le virement par mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande du titulaire qui est accompagnée des justificatifs de paiement. Le règlement financier est subordonné à la production préalable de deux factures accompagnées d'un RIB.
- ▶ Le comptable assignataire est celui de la trésorerie de Digne les Bains- 04000-

Article 6 : Délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent dans le règlement de la consultation paragraphe 7.
Le titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.

Le titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.

Le titulaire a la charge de l'évacuation de ses propres déblais et de leur transport aux décharges publiques.

Article 7 : Clauses de financement et de sureté

Retenue de garantie : 5%

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

● Dimensions des ouvrages

Les dimensions sont données à titre indicatif et ne sont en aucune façon des dimensions de fabrication.

● Intitulé des travaux

Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire et pose de brises soleil.

● Documents joints au CCTP

Sans objet.

● Liste des lots

1 seul lot : menuiseries extérieures et brises soleil.

● Présentation des travaux

Groupe scolaire de Champtercier : remplacement des menuiseries extérieures et brises soleil.

● Documents de référence

- ▶ Normes françaises AFNOR et toutes normes homologuées
- ▶ Prescriptions des D.U.T. et tous leurs additifs, modificatifs, règles de calcul.
- ▶ Fascicules techniques du Cahier des Clauses Techniques Générales approuvées par décret et applicables aux marchés de travaux de bâtiments,
- ▶ Réglementation concernant la tenue au feu des bâtiments et la sécurité incendie,
- ▶ Cahiers des prescriptions techniques du CSTB en vigueur,
- ▶ Certificats d'économie d'énergie.

● Prescriptions particulières

L'ensemble des ouvrages sera prévu en rénovation.

● Menuiseries

Les menuiseries devront avoir :

- La certification NF CST Bat
- Le label ACOTHERM
- Comporter des doubles vitrages à isolation renforcée certifiées par CEKAL ou toutes caractéristiques de performances et de qualité équivalentes établies par un mode preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat partie à l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.

Les menuiseries devront être conformes aux prescriptions des normes AFNOR.

Classement des menuiseries :

- Perméabilité à l'air : A3

- Etanchéité à l'eau : E3
- Résistance au vent : V2
- Facteur thermique : 0.6

Les menuiseries seront réalisées en ALU RAL 9010 (blanc) de grande marque, profils de rupture de pont thermique de qualité A.G.S. « 6060 » de première fusion avec application du traitement de surface « qualité marine » dans le cadre du label Qualicoat (fournir le certificat).

L'ensemble de la quincaillerie sera de même nature que les menuiseries, de première qualité et de meilleures marques estampillées NF S.N.F.Q. et sera choisi par le maître d'ouvrage sur les échantillons proposés par l'entrepreneur. Toute la quincaillerie sera fixée par vis en acier inoxydable.

● **Nomenclature des ouvrages**

Caractéristiques des portes : condamnation par cylindre européen à clé plate standard avec bouton moleté intérieur.

Accessibilité handicapé sur toutes les portes avec installation d'un seuil de passage PMR.

Finitions parfaites après installation des menuiseries.